

Délibération n°2026-033

Réunion du Conseil municipal du mardi 28 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 26

Représentés : 01

Présents : Messieurs et mesdames Véronique CHABRAN, Laurent MARCHESI, Julie DUMANOIR, Bruno CAGNART, Isabelle QUENOUILLE, Mickaël PREVOST, Elise VUILLAMY, Céline HECKMANN, Philippe CHANDOR, Annette MARTIN, Eric LEBAS, Benoît MERCIER, Laure SECHON, Charlotte GAY, Bélanda LERICHE, Alain MARTIN, Nathalie GAMELIN, Olivier MASCRÉ, Benjamin AUBRY, Guillemette GARRY, Sylvie LAROCHE, Pierre-Alain HIRSCH, Claude HAMEL, Matthieu PLASSCHAERT, Marie-Pierre PADULAZZI, Larbi HACIANE

Absents excusés : Arnaud LE COGUIC (procuration à Mickaël PREVOST)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Céline HECKMANN

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le quorum constaté,

Sur exposé de madame le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de membres du conseil d'administration au centre communal d'action sociale à 10 (dix) en plus du maire.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Céline HECKMANN



Transmis en Préfecture : 11 MAI 2026

Affichage : 11 MAI 2026



Le maire,

Véronique CHABRAN

A black ink signature of Véronique Chabran.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.